



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est
Séance ordinaire du 11 novembre 2020
Séance tenue par visioconférence**

Le conseil d'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est siège en séance ordinaire ce onzième jour du mois de novembre deux mille vingt à dix-huit heures trente-cinq par visioconférence.

SONT PRÉSENTS

Les membres du conseil, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Karine Laflamme, Karine Lavertu et Michel Turner formant quorum sous la présidence de Michel Turner

AUSSI PRÉSENTE

Est également présente Hélène Jomphe, chef de service et secrétaire.

CACCE-2020-02-09

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 novembre 2020 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2020-02-10

Période de questions du public

Personne n'assiste à la séance.

CACCE-2020-02-11

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2020

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Laflamme
Appuyé par la conseillère Karine Lavertu

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est tenue le 7 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2020-02-12

Dépôt du rapport sur la consultation écrite

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté une déclaration d'urgence sanitaire, en raison de la pandémie de la COVID-19 ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est
Séance ordinaire du 11 novembre 2020
Séance tenue par visioconférence

ATTENDU que l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, permet de transmettre par écrit des questions à tout moment avant la tenue de la séance ;

ATTENDU que la Ville entend mettre en œuvre toute mesure raisonnable sur son territoire qui pourra contribuer à contrer le coronavirus, notamment en évitant le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel de ce conseil, afin de remplacer cette procédure par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public ;

ATTENDU qu'une consultation écrite a été tenue en regard des demandes ;

ATTENDU qu'un rapport de cette consultation écrite doit être déposé au conseil d'arrondissement ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Lavertu
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

DE PRENDRE ACTE du rapport sur la consultation écrite à l'égard des demandes, conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE / CONSULTATION

Une consultation écrite sur ces demandes de dérogation mineure a eu lieu du **27 octobre 2020 au 10 novembre 2020**. Toute personne intéressée a pu transmettre ses commentaires par écrit.

Aucun commentaire écrit n'a été reçu.

CACCE-2020-02-13

Demande de dérogation mineure – Installation d'une balance à camions – 675, rue Perreault (secteur Saint-Romuald) – Lot 2 159 002

ATTENDU la demande visant à rendre conforme, l'installation d'une balance à camions à titre de construction accessoire au bâtiment principal, sur une allée de circulation située en cours avant et latérale, au lieu qu'aucune balance à camions ne soit autorisée, tel que prescrit par l'article 189 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU qu'un avis a été publié à cet effet ;

ATTENDU la consultation écrite sur cette demande ; aucun commentaire écrit n'a été reçu ;

ATTENDU que tout intéressé a pu se faire entendre par le conseil en transmettant ses commentaires par écrit ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est
Séance ordinaire du 11 novembre 2020
Séance tenue par visioconférence

D'ACCORDER une dérogation mineure visant à rendre conforme, l'installation d'une balance à camions à titre de construction accessoire au bâtiment principal, sur une allée de circulation située en cours avant et latérale, et ce, selon le plan de la firme GCM Consultants datés du 16 septembre 2020 (pour l'objet de la dérogation mineure uniquement), et ce, aux **conditions suivantes** :

- la plantation d'une haie de cèdres d'une hauteur minimale de 1,22 mètre à la plantation, et ce, le long de la clôture pour la partie adjacente à la rue Perreault ;
- la plantation d'un minimum de cinq arbres entre la rue et la partie de la clôture qui est parallèle à la rue . Il doit y avoir des conifères et des feuillus. Pour les conifères, choisir une essence qui fait en sorte d'avoir un effet environnemental et esthétique durant les quatre saisons de l'année (exemple : ne pas choisir le Mélèze laricin, car il perd ses aiguilles l'hiver). Les dimensions lors de la plantation sont les suivantes :
- pour un conifère : une hauteur minimale de 2 mètres ;
- pour un feuillu : un diamètre minimal de 30 millimètres hauteur poitrine (DHP), c'est-à-dire mesuré à une hauteur de 1,30 mètre au-dessus du sol.

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2020-02-14

Demande de dérogation mineure – Marge de recul avant pour un abri d'auto – 6664, rue des Orchidées (secteur Charny) – Lot 2 158 498

ATTENDU la demande visant à rendre conforme, la marge de recul avant minimale de l'abri d'auto, du côté de la rue des Camomilles à 5,4 mètres au lieu de 6,1 mètres tel que prescrit par l'article 158 au tableau intitulé « *abri d'auto* » en référence à la grille des spécifications (article 18) pour la zone H1510 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU qu'un avis a été publié à cet effet ;

ATTENDU la consultation écrite sur cette demande ; aucun commentaire écrit n'a été reçu ;

ATTENDU que tout intéressé a pu se faire entendre par le conseil en transmettant ses commentaires par écrit ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Lavertu
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

D'ACCORDER une dérogation mineure visant à rendre conforme, la marge de recul avant minimale de l'abri d'auto, du côté de la rue des Camomilles à 5,4 mètres, et ce, selon les plans joints à la demande de dérogation mineure signée le 7 octobre 2020 (pour l'objet de la dérogation mineure uniquement).

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2020-02-15

PIIA – Travaux d'aménagement de terrain – 679, avenue Taniata (secteur Saint-Jean-Chrysostome) – Normandin

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux d'aménagement de terrain selon les documents suivants :



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est
Séance ordinaire du 11 novembre 2020
Séance tenue par visioconférence**

- la demande de permis formulée le 8 septembre 2020 (incluant les documents s'y rattachant) ;
- le plan d'aménagement de Roch Meilleur, architecte, révisé le 16 septembre 2020 ;
- les compléments d'information du requérant reçus par courriel le 29 septembre 2020 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Laflamme
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'APPROUVER lesdits travaux.

Il est également **suggéré** de prolonger la plantation d'arbres illustrée sur les plans le long de la ligne avant de terrain, et ce, tout le long de l'avenue Taniata et de prévoir des essences faisant en sorte d'avoir un effet environnemental et esthétique durant les quatre saisons de l'année (feuillus et conifères). Pour les conifères, ne pas choisir le Mélèze laricin car il perd ses aiguilles l'hiver, sans toutefois, nuire à la visibilité des automobilistes dans les accès véhiculaires.

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2020-02-16

PIIA – Travaux de rénovation extérieure et d'installation d'enseignes appliquées – 645A, avenue Taniata (secteur Saint-Jean-Chrysostome) – Tim Hortons

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de rénovation extérieure et d'installation d'enseignes appliquées selon les documents suivants :

- les demandes de permis formulées le 16 septembre 2020 ;
- les plans de Robert Poirier, architecte, datés du 1^{er} septembre 2020 ;
- les plans d'Enseignes Access, datés du 22 septembre 2020 ;
- les compléments d'information du requérant reçus par courriels le 7 octobre 2020, concernant les luminaires ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Laflamme
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'APPROUVER lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est
Séance ordinaire du 11 novembre 2020
Séance tenue par visioconférence**

CACCE-2020-02-17

PIIA – Travaux d'installation d'une enseigne appliquée – 1100, boulevard Guillaume-Couture, local 170 (secteur Saint-Romuald) – DLM Votre fabricant d'armoires

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux d'installation d'une enseigne appliquée selon les documents suivants :

- la demande de permis formulée le 9 octobre 2020 ;
- le plan d'Enseignes Simon, daté du 4 novembre 2020 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Lavertu
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'APPROUVER lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2020-02-18

PIIA patrimonial – Travaux de rénovation – 2351, chemin du Fleuve (secteur Saint-Romuald)

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de rénovation afin de remplacer l'escalier et le garde-corps métallique par un garde-corps en bois selon la demande de permis déposée le 5 octobre, les documents joints ainsi que **les précisions suivantes et celles illustrées sur les croquis** fournis par le conseiller en architecture de la Ville de Lévis datés du 15 octobre 2020 :

- la configuration, la localisation et les dimensions de l'escalier demeurent identiques ;
- les limons seraient découpés afin d'y déposer les marches, qui feront légèrement saillie, tels que celles existantes ;
- garde-corps de facture traditionnelle (lisse basse, main courante et barreaux droits insérés entre les deux) d'une hauteur de 42 po (36 po pour l'escalier) ;
- la main courante serait plus petite que celle déposée dans la demande de permis ;
- les colonnes métalliques de l'étage seraient recouvertes de bois, selon une section carrée ;
- les garde-corps de la galerie seraient chacun divisés en deux sections par un poteau de bois ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU l'acceptation des modifications reçue le 22 octobre 2020 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Karine Lavertu



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est
Séance ordinaire du 11 novembre 2020
Séance tenue par visioconférence**

D'APPROUVER les travaux incluant **lesdites modifications** :

- que la main courante en bois du garde-corps de l'étage soit à une hauteur de 36 po et que la hauteur de 42 po soit obtenue par l'utilisation d'une tige métallique au-dessus de cette dernière.

Des travaux dans lesquels la colonne de gauche de la galerie du rez-de-chaussée de la façade serait relocalisée vis-à-vis de l'équerre métallique de l'extrémité gauche de la galerie de l'étage sont également **approuvés**. De plus, les membres suggèrent également fortement au propriétaire de réaliser ces travaux.

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2020-02-19

PIIA patrimonial – Travaux de rénovation – 2228, chemin du Fleuve (secteur Saint-Romuald)

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de rénovation afin de remplacer huit fenêtres au rez-de-chaussée par des fenêtres à battants à quatre carreaux munies d'impostes, le tout selon la demande de changement de permis reçue le 16 octobre 2020 et la soumission #1152877 de Lorendo Portes et Fenêtres du 14 septembre 2020 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU l'acceptation partielle des modifications reçue le 21 octobre 2020 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

D'APPROUVER les travaux incluant **les modifications partielles** :

- que les fenêtres soient munies d'impostes d'environ 20 à 25 po de haut et de 42½ po de large et qu'elles soient à quatre carreaux avec un carrelage collé sur la face extérieure ;
- que la fenêtre en cours arrière soit sans imposte à six carreaux avec un carrelage collé sur la face extérieure.

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2020-02-20

Restriction à la délivrance d'un permis ou d'un certificat – Abattage d'arbres et plantation d'arbustes – Secteur à fortes pentes associé au talus rocheux – 103, rue du Curé-Dupont (secteur Saint-Romuald)

ATTENDU la demande visant à obtenir un permis ou un certificat pour des travaux relatifs à l'abattage et à la plantation d'arbustes ;

ATTENDU que les travaux concernés par cette demande sont situés à l'intérieur d'une zone de contraintes identifiée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et requièrent, selon le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats, des expertises dans le but de renseigner, le conseil d'arrondissement, sur la pertinence de délivrer un permis de construction ou un certificat d'autorisation pour les travaux indiqués ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est
Séance ordinaire du 11 novembre 2020
Séance tenue par visioconférence**

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Karine Lavertu

D'AUTORISER la délivrance des permis ou des certificats pour des travaux d'abattage et de plantation d'arbustes (uniquement pour les travaux identifiés aux documents remis), et ce, aux **conditions énoncées** aux documents suivants :

- la demande de permis formulée le 8 septembre 2020 (incluant les documents s'y rattachant) ;
- le rapport de Frédérick Lamontagne, ingénieur, signé le 4 septembre 2020 ;
- les commentaires du Service du génie datés du 28 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2020-02-21

Restriction à la délivrance d'un permis ou d'un certificat – Construction d'un mur de soutènement – Secteur à fortes pentes associé au talus rocheux – 103, rue du Curé-Dupont (secteur Saint-Romuald)

ATTENDU la demande visant à obtenir un permis ou un certificat pour des travaux relatifs à la construction d'un mur de soutènement ;

ATTENDU que les travaux concernés par cette demande sont situés à l'intérieur d'une zone de contraintes identifiée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et requièrent, selon le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats, des expertises dans le but de renseigner, le conseil d'arrondissement, sur la pertinence de délivrer un permis de construction ou un certificat d'autorisation pour les travaux indiqués ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Karine Lavertu

D'AUTORISER la délivrance des permis ou des certificats pour des travaux de construction d'un mur de soutènement (uniquement pour les travaux identifiés aux documents remis), et ce, aux **conditions énoncées** aux documents suivants :

- la demande de permis formulée le 2 octobre 2020 (incluant les documents s'y rattachant) ;
- le rapport de Pierre-Frédéric Verge, ingénieur, signé le 15 septembre 2020 ;
- les commentaires du Service du génie datés du 14 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2020-02-22

Calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2021

Il est proposé par la conseillère Karine Laflamme
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est
Séance ordinaire du 11 novembre 2020
Séance tenue par visioconférence

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2021, tel qu'il est présenté.

Adoptée à l'unanimité

CACCE-2020-02-23

Période d'intervention des membres du conseil

Aucun membre ne prend la parole.

CACCE-2020-02-24

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De lever la séance à 18 h 47.

Adoptée à l'unanimité.

Michel Turner
Président

Hélène Jomphe
Secrétaire